

DEPUIS 1938



# BULLETIN D'INFORMATION

*Edition du 15 septembre 2007*

## « NO EXCUSES, JUST RESULTS »

L'attitude complexée des Européens et singulièrement des Français à l'égard des Etats-Unis ne laisse pas de surprendre les observateurs étrangers. L'efficacité d'un système économique et social qui, en à peine deux ou trois siècles, a donné naissance une nation de 300 millions d'individus devenue la plus puissante du monde force au moins le respect, si ce n'est l'admiration. Sans doute le système n'est-il pas parfait. Mais s'il était aussi mauvais que d'aucuns le prétendent, les résultats objectifs (système démocratique, puissance militaire, dynamisme de la recherche, influence économique et culturelle, aisance ostensible du ménage moyen, ...) seraient sans doute moins probants. Ce respect devient mauvais conseiller lorsque qu'il fait place à une jalousie qui ne parvient pas à se dissimuler derrière un discours convenu primairement anti-américain. Que la France, puissance dominante du XVIII<sup>e</sup> siècle n'a-t-elle su conserver son rang, plutôt que de se noyer de plus en plus profondément dans des querelles de village gaulois ? Ce matin encore, quelque groupuscule tente de fomenter une grève à La Poste, pour obtenir une augmentation de salaires à raison du temps passé à revêtir l'uniforme en début de journée, et à l'ôter en fin de journée... Même s'il se traverse aujourd'hui en un coup d'aile, un océan reste vraiment un océan !

Pascal MARTIN-RETORD

### Acheter ou louer ses locaux

Contrairement à l'idée la plus couramment répandue, l'acquisition de ses locaux d'exercice professionnel ne constitue pas nécessairement l'option patrimoniale la plus pertinente, même si elle peut souvent l'être. Une approche rationnelle doit prendre en considération la rentabilité du bien convoité (flux nets de trésorerie actualisés) et la comparer à celle d'autres investissements possibles. Elle doit aussi intégrer, en fonction des projets personnels et professionnels, une notion de gestion dans le temps de la capacité d'épargne (tout développement vient la consommer) et de la capacité d'endettement (il est impossible d'être présent sur tous les fronts). Le reste relève de la subjectivité personnelle.

### Travaux de mise aux normes

Il n'est pas rare de devoir s'interroger sur les règles applicables en matière de prise en charge de travaux de mise aux normes des locaux professionnels : le locataire ou le propriétaire doit-il en faire son affaire ? En cette matière, chaque cas est particulier, et une part importante de la réponse est contenue dans les clauses du bail. Dans le principe, cependant, il appartient au propriétaire de mettre à la disposition de son locataire des locaux conformes aux exigences de l'activité à laquelle ils sont destinés. En revanche, il revient au locataire de supporter les coûts induits par tout changement d'activité ou de ses modalités d'exercice.

### Normes professionnelles

Depuis 1991, l'activité professionnelle de l'expert-comptable s'inscrit dans un cadre normatif et chaque membre de l'Ordre fait périodiquement l'objet d'un « contrôle qualité » par les instances professionnelles. Pascal MARTIN-RETORD participe depuis l'origine à cette organisation auprès du Conseil de l'Ordre de Paris-Ile de France, et auprès du Conseil Supérieur de l'Ordre. Pour permettre à la profession de mieux se conformer aux standards internationaux, un nouveau dispositif devait voir le jour dans les prochains mois. Hormis quelques modifications de forme mineures (actualisation des lettres de mission, reformulation des comptes rendus de travaux), la prestation fournie ne sera pas modifiée.